Accusé de réception en préfecture 079-217901099-20240315-CM20240315-016-DE Date de télétransmission : 21/03/2024 Date de réception préfecture : 21/03/2024

CM20240315-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents: Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD jusqu'à 20h00, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h25, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU. Absents excusés ayant donné pouvoir: Thierry BROSSARD à partir de 20h00 (Pouvoir donné à Anne FERRER) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h25 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents: Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Nathalie LALLEMAND

OBJET : Approbations de tarifs spécifiques de location de la Baratte

Le Maire informe l'assemblée que la présentation de cette délibération a lieu hors la participation et le vote de Jean-Louis CANTET, conseiller municipal étant intéressé à l'affaire qui en fait l'objet (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Le Maire expose.

Par délibérations successives des 28 avril 2023 et 15 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et les tarifs de location de la Baratte à compter du 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu des demandes de location ci-dessous, reçues en Mairie et validées par les élus,

Compte tenu des particularités de ces manifestations (spectacles culturels ; ajout de prestations offertes aux habitants d'Echiré et/ou aux élèves des écoles d'Echiré),

Compte tenu de l'accord des parties,

THE REAL PROPERTY.

CM20240315-016

le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs spécifiques présentés comme suit :

Organisateurs	Types de manifestations	Dates d'occupation	Dates de représentations	Tarifs proposés	Explications
Les Rideaux d'Echiré	Représentations théâtrales annuelles	du 05/04/2024 au 05/05/2024	Les 25, 26, 27 avril et 2, 3 et 4 mai 2024 (6 représentations)	944 €	1er jour : 252 € Autres jours : 210 € x 5 = 1050 € - 400 € correspondant à 2 jours gratuits (compensation 2020 épidémie de Covid-19) + forfait Résidence : 42 € (du 05/04 au 05/05/2024) : TOTAL : 944 €
Caisse Locale Groupama Niort	Assemblée générale suivie d'un cocktail dinatoire	4 juin 2024		648 €	Tarif préférentiel correspondant aux entreprises domiciliées à Echiré - manifestation à but non lucratif avec utilisation de l'option ménage
La Boîte à Musique d'Echiré	Gala de fin d'année	du 06/06/2024 au 09/06/2024	Le samedi 08 juin 2024	294 €	1 ^{cr} jour : 252 € + forfait Résidence : 42 € TOTAL : 294 €
Comité des Fêtes de Saint- Maxire	Repas dansant des adhérents		Le samedi 26 octobre 2024	252 €	Tarif préférentiel correspondant aux associations échiréennes l'ère manifestation

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants (Jean-Louis CANTET n'ayant pas pris part au débat et au vote).

Fait et délibéré le 15 mars 2024

Le Maire, Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance, Nathalie LALLEMAND

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 2 1 MARS 2024
Notifié ou publié le : 2 2 MARS 2024